

Conseil du	22 mars 2018 à 19h00	Lieu	Espace Sport et Culture, rue du Moulin à OHLUNGEN
-------------------	-------------------------	-------------	--

Présent(e)s	59	M. Claude STURNI, M. Jean-Lucien NETZER, M. Etienne WOLF, M. Philippe SPECHT, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. Raymond GRESS, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Sylvie HANNS, M. André ERBS, M. Francis WOLF, M. Gunter SCHUMACHER, M. Jean-Michel STAERLE, M. Jean-Daniel SCHELL, M. Pierrot WINKEL, M. Jean DILLINGER, M. Daniel DE BONN, M. Paul ADAM, M. Claude BEBON, M. Gérard BECKER, Mme Sophie BIEBER, M. Francis BRAYE, M. André BURG, M. Daniel CLAUSS, M. Jean-Pierre DATIN, Mme Isabelle DEUTSCHMANN, M. Pierre FENNINGER, M. Jean-Yves FREIBURGER, M. Robert FRICKER, Mme Séverine FROMMWEILER, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M. René GRAD, M. Christian GUETH, Mme Mireille ILLAT, M. Jean-Pierre JOST, M. Clément JUNG, Mme Cathy KIENZT, M. Claude LAMBERT, M. Luc LEHNER, Mme Simone LUXEMBOURG, M. Patrick MERTZ, Mme Michèle MULLER, M. Paul NOLTE, M. Rémy PETER, M. Claude RAU, M. Alain RHEIN, M. Jean-Marie SANDER, M. Alfred SLOVENCIK, M. Jean-Marc STEINMETZ, M. Michel THIEBAUT, Mme Coralie TIJOU, M. Fernand VIERLING, M. Etienne VOLLMAR, Mme Michèle VOLTZ, M. Alain WACK, M. Damien WINLING, Mme Nadia ZAEGEL, M. Dany ZOTTNER.
Absent(e)s excusé(es)	3	Mme Dorothee KRIEGER, Mme Emmanuelle LANG, M. Jacques VANDERBEKEN.
Suppléant(s)	5	M. François ANSTETT a donné pouvoir à M. Michel LIENHARDT, M. Patrick DENNI a donné pouvoir à M. Christian ERTZSCHEIDT, Mme Maryse MILOT a donné pouvoir à M. Michel HARTMANN, M. Guy REPP a donné pouvoir à M. Christophe KAPPS, M. Gérard VOLTZ a donné pouvoir à Mme Marie-Rose KERN.
Procurat ion(s)	7	Mme Françoise DELCAMP a donné pouvoir à M. Pierre FENNINGER, Mme Marie-France GENOCHIO a donné pouvoir à Mme Mireille ILLAT, M. Vincent LEHOUX a donné pouvoir à Mme Nadia ZAEGEL, Mme Christine SCHMELZER a donné pouvoir à M. Daniel CLAUSS, M. Patrick SCHOTT a donné pouvoir à M. Etienne VOLLMAR, M. Laurent SUTTER a donné pouvoir à M. Jean-Marie SANDER, M. Eric VIAL a donné pouvoir à M. Luc LEHNER.

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil Communautaire peut délibérer valablement.

2018-CC-020	CONSEIL COMMUNAUTAIRE : désignation du secrétaire de séance et de son suppléant
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU les articles L.2121-15 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

DESIGNE M. Jean-Marie SANDER comme secrétaire de séance.

DESIGNE M. Daniel DE BONN comme secrétaire suppléant.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

2018-CC-021	CONSEIL COMMUNAUTAIRE : adoption du procès-verbal de la séance du 8 février 2018
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

ADOPTE le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 8 février 2018.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

2018-CC-022	BUDGET PRIMITIF 2018 : budget principal
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 mars 2018,

VOTE les autorisations de programmes, les crédits de paiement et les plans de financements prévisionnels ci-annexés,

ADOPTE par chapitre le budget principal, sa balance générale s'établissant comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	72 787 267,00	72 787 267,00
Section d'investissement	23 737 743,00	23 737 743,00
Total	96 525 010,00	96 525 010,00

DECISIONS DU CONSEIL

Pour	69	
Ne participe pas au vote	2	M. Luc LEHNER , M. Eric VIAL
Résultat du vote		ADOPTÉ

2018-CC-023	BUDGET PRIMITIF 2018 : budget annexe du service des ordures ménagères
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 mars 2018,

ADOPTÉ par chapitre le budget annexe du service des ordures ménagères, sa balance générale s'établissant comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	8 329 605,00 €	8 329 605,00 €
Section d'investissement	2 975 000,00 €	2 975 000,00 €
Total	11 304 605,00 €	11 304 605,00 €

Pour	69	
Ne participe pas au vote	2	M. Luc LEHNER , M. Eric VIAL
Résultat du vote		ADOPTÉ

2018-CC-024	BUDGET PRIMITIF 2018 : budget annexe du service de l'assainissement
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 mars 2018,

ADOPTÉ par chapitre le budget annexe du service de l'assainissement, sa balance générale s'établissant comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	2 152 700,00	2 152 700,00
Section d'investissement	4 170 000,00	4 170 000,00
Total	6 322 700,00	6 322 700,00

DECISIONS DU CONSEIL

Pour	69	
Ne participe pas au vote	2	M. Luc LEHNER , M. Eric VIAL
Résultat du vote		ADOPTÉ

2018-CC-025	BUDGET PRIMITIF 2018 : budget annexe du service du transport
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 mars 2018,

ADOPTÉ par chapitre le budget annexe du service du transport, sa balance générale s'établissant comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	3 439 300,00	3 439 300,00
Section d'investissement	50 000,00	50 000,00
Total	3 489 300,00	3 489 300,00

Pour	69	
Ne participe pas au vote	2	M. Luc LEHNER , M. Eric VIAL
Résultat du vote		ADOPTÉ

2018-CC-026	BUDGET PRIMITIF 2018 : budget annexe de la Voie de Liaison Sud
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 mars 2018,

ADOPTÉ par chapitre le budget annexe de la Voie de Liaison Sud, sa balance générale s'établissant comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	52 000,00	52 000,00
Section d'investissement	4 185 000,00	4 185 000,00
Total	4 237 000,00	4 237 000,00

DECISIONS DU CONSEIL

Pour	69	
Ne participe pas au vote	2	M. Luc LEHNER , M. Eric VIAL
Résultat du vote		ADOPTE

2018-CC-027	BUDGET PRIMITIF 2018 : budget annexe de la ZA développement économique Bischwiller, Parc d'activité des Couturiers
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 mars 2018,

ADOPTE par chapitre le budget annexe de la ZA développement économique Bischwiller, Parc d'activité des Couturiers, sa balance générale s'établissant comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	156 000,00	156 000,00
Section d'investissement	116 000,00	116 000,00
Total	272 000,00	272 000,00

Pour	69	
Ne participe pas au vote	2	M. Luc LEHNER , M. Eric VIAL
Résultat du vote		ADOPTE

2018-CC-028	BUDGET PRIMITIF 2018 : budget annexe de la ZA Nord Brumath II
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 mars 2018,

ADOPTE par chapitre le budget annexe de la ZA Nord Brumath II, sa balance générale s'établissant comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 290 000,00	1 290 000,00
Section d'investissement	1 230 000,00	1 230 000,00
Total	2 520 000,00	2 520 000,00

DECISIONS DU CONSEIL

Pour	69	
Ne participe pas au vote	2	M. Luc LEHNER , M. Eric VIAL
Résultat du vote		ADOPTÉ

2018-CC-029	BUDGET PRIMITIF 2018 : budget annexe de la Plateforme Départementale d'Activités de Brumath
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 mars 2018,

ADOPTÉ par chapitre le budget annexe de la Plateforme Départementale d'Activités de Brumath, sa balance générale s'établissant comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	8 187 000,00	8 187 000,00
Section d'investissement	7 283 000,00	7 283 000,00
Total	15 470 000,00	15 470 000,00

Pour	69	
Ne participe pas au vote	2	M. Luc LEHNER , M. Eric VIAL
Résultat du vote		ADOPTÉ

2018-CC-030	BUDGET PRIMITIF 2018 : budget annexe de la ZA Ouest à Pfaffenhoffen-commune du Val de Moder
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 mars 2018,

ADOPTÉ par chapitre le budget annexe de la ZA Ouest à Pfaffenhoffen-commune du Val de Moder, sa balance générale s'établissant comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	310 000,00	310 000,00
Section d'investissement	145 000,00	145 000,00
Total	455 000,00	455 000,00

DECISIONS DU CONSEIL

Pour	69	
Ne participe pas au vote	2	M. Luc LEHNER , M. Eric VIAL
Résultat du vote		ADOPTÉ

2018-CC-031	BUDGET PRIMITIF 2018 : budget annexe de la ZA à Uberach-commune du Val de Moder
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 mars 2018,

ADOPTÉ par chapitre le budget annexe de la ZA d'Uberach-commune du Val de Moder, sa balance générale s'établissant comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	385 000,00	385 000,00
Section d'investissement	305 000,00	305 000,00
Total	690 000,00	690 000,00

Pour	69	
Ne participe pas au vote	2	M. Luc LEHNER , M. Eric VIAL
Résultat du vote		ADOPTÉ

2018-CC-032	BUDGET PRIMITIF 2018 : budget annexe de la ZA Val de Moder à Niedermodern
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 mars 2018,

ADOPTÉ par chapitre le budget annexe de la ZA Val de Moder, sa balance générale s'établissant comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	340 715,00	340 715,00
Section d'investissement	220 715,00	220 715,00
Total	561 430,00	561 430,00

DECISIONS DU CONSEIL

Pour	69	
Ne participe pas au vote	2	M. Luc LEHNER , M. Eric VIAL
Résultat du vote		ADOPTÉ

2018-CC-033	FISCALITE DIRECTE LOCALE : fixation des taux d'imposition pour 2018
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

DECIDE de fixer le taux de CFE à 20,00% en 2018.

DECIDE de fixer les taux de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe foncière sur les propriétés non bâties respectivement à 12,52%, 2,96% et 18,07% en 2018.

Pour	69	
Ne participe pas au vote	2	M. Luc LEHNER , M. Eric VIAL
Résultat du vote		ADOPTÉ

2018-CC-034	DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL - CONTRAT DE RURALITE : demande de subventions
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

AUTORISE le Président à solliciter la participation financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Contrat de Ruralité et de tout autre partenaire financier pour les trois opérations suivantes :

1. Voie de Liaison Sud : réalisation d'un ouvrage d'art voie ferrée,
2. Pôle d'Echange Multimodal de Haguenau : réaménagement des espaces publics,
3. Création de l'accueil périscolaire Marxenhouse à Haguenau,

APPROUVE les plans de financement suivants :

Voie de Liaison Sud - tranche 1 - réalisation d'un ouvrage d'art voie ferrée	
Coût prévisionnel de l'opération HT	1 900 000

DECISIONS DU CONSEIL

Recettes prévisionnelles	1 900 000
<i>Etat - Subvention au titre de la Dotation Soutien à l'Investissement Public Local - contrat de ruralité</i>	570 000
<i>Autres Fonds propres/Emprunt</i>	1 330 000

Pôle d'Echange Multimodal de Haguenau - réaménagement des espaces publics	
Coût prévisionnel de l'opération HT	1 321 000
Recettes prévisionnelles	1 321 000
<i>Etat - Subvention au titre de la Dotation Soutien à l'Investissement Public Local - contrat de ruralité</i>	363 000
<i>Subvention de la Région Grand Est</i>	330 250
<i>Autres Fonds propres/Emprunt</i>	627 750

Création de l'accueil périscolaire Marxenhouse à Haguenau	
Coût prévisionnel de l'opération HT	1 137 493
Recettes prévisionnelles	1 137 493
<i>Etat - Subvention au titre de la Dotation Soutien à l'Investissement Public Local - contrat de ruralité</i>	224 476
<i>Subvention de la CAF</i>	150 000
<i>Subvention de la Région Grand Est</i>	28 000
<i>Autres Fonds propres/Emprunt</i>	735 017

AUTORISE le Président à signer la Convention Financière Annuelle relative au Contrat de Ruralité – année 2018 et tout autre acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Pour	69	
Ne participe pas au vote	2	M. Luc LEHNER , M. Eric VIAL
Résultat du vote		ADOPTE

DECISIONS DU CONSEIL

2018-CC-035	ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISoire : modification de l'attribution de compensation provisoire 2018 de la commune de Batzendorf suite à transfert de compétence intervenu le 1er janvier 2018
--------------------	---

Le Conseil communautaire,
sur la proposition du rapporteur,

DECIDE d'augmenter l'attribution de compensation provisoire 2018 de la commune de Batzendorf de 113 290,- €.

FIXE l'attribution de compensation provisoire 2018 à 160 218,- € (attribution de compensation provisoire 2018 initiale de 46 928,- € + 113 290,- €).

DECIDE de verser le complément de 113 290,- € dès l'adoption de la présente délibération.

Pour	69	
Ne participe pas au vote	2	M. Luc LEHNER , M. Eric VIAL
Résultat du vote		ADOPTÉ

2018-CC-036	PLATE-FORME DEPARTEMENTALE D'ACTIVITES DE LA REGION DE BRUMATH : cession à la société civile immobilière Strasbourg Nord
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

DECIDE de modifier la délibération n°2017-CC-193 en date du 18 mai 2017.

APPROUVE la cession des parcelles suivantes à la SCI Strasbourg nord :

- Ban de Mommenheim, section 31, parcelle n°617 d'une surface de 662,76 ares
- Ban de Bernolsheim, section 17, parcelle n°609 d'une surface de 75,86 ares.

Les autres termes de la délibération n°2017-CC-93 restant inchangés.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes les formalités.

Pour	70	
Abstention	1	M. Eric VIAL
Résultat du vote		ADOPTÉ

DECISIONS DU CONSEIL

2018-CC-037	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DES COMPETENCES : désignation de 7 représentants
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU les articles L.5211-1, L.5211-40-1 et L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 26 janvier 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

VU les statuts de l'ADEC,

DECIDE de ne pas voter au scrutin secret.

DESIGNE les représentants de la Communauté d'Agglomération de Haguenau au sein du conseil d'administration de l'Association pour le Développement des Entreprises et des Compétences :

- M. Claude STURNI
- M. Jean-Michel STAERLE
- M. Jean-Denis ENDERLIN
- M. Dominique GERLING
- M. Jean-Lucien NETZER
- M. Philippe SPECHT
- M. Etienne WOLF

Pour	71	
Résultat du vote		ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018-CC-038	PLAN DE DEPLACEMENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU : lancement d'une démarche volontaire pour se doter d'une stratégie globale en matière de mobilités
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable de la commission Mobilités,

APPROUVE le lancement de l'élaboration d'un Plan de Déplacements à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

CHARGE le Président, ou son représentant, de toutes les démarches nécessaires, et notamment de la signature du marché d'études correspondant.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DECISIONS DU CONSEIL

2018-CC-039	RESEAU D'INITIATIVE REGIONAL DE TRES HAUT DEBIT EN ALSACE (ROSACE) : convention de financement avec la Région Grand Est
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

APPROUVE les termes de la convention de financement à conclure avec la Région Grand-Est pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit en Alsace (ROSACE) jointe à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

DECIDE de ne pas maintenir les réseaux câblés des communes de Bischwiller, Niedermodern, Oberhoffen-sur-Moder, Ohlungen, Schweighouse-sur-Moder, Val de Moder, à l'échéance des conventions respectives y afférentes.

AUTORISE le Président, ou son représentant à :

- engager l'ensemble des démarches y afférent, notamment l'envoi d'un courrier conjoint avec les Maires des communes concernées, à SFR/Numéricâble pour être officiellement informé de la date juridique de fin de contrat ;
- saisir la Région Grand-Est pour intégrer les communes de Bischwiller, Niedermodern, Oberhoffen-sur-Moder, Ohlungen, Schweighouse-sur-Moder, Val de Moder, dans la phase de déploiement de la fibre optique ROSACE.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2018-CC-040	SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES : constitution d'un groupement de commandes et lancement des marchés correspondants
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

ACCEPTE, en vue de la conclusion de marchés ou accords-cadres ayant pour objet la collecte des ordures ménagères, les conditions de la constitution et du fonctionnement de groupement ; et décide de signer la convention constitutive du groupement de commandes figurant en annexe.

DESIGNE, parmi les membres de la CAO permanente, comme représentant de la CAH au sein de la CAO constituée pour l'attribution du ou des marchés objet du groupement, les conseillers suivants :

- . Membre titulaire : M. Jean DILLINGER
- . Membre suppléant : M. André ERBS

APPROUVE le lancement d'une ou de consultation(s) au nom dudit groupement visant à la signature de l'accord-cadre, et le cas échéant, des avenants connexes, dans les conditions susmentionnées.

DECISIONS DU CONSEIL

CHARGE le Président de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes et du lancement et de la signature des marchés correspondants.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2018-CC-041	GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE INTERCOMMUNALE : lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.211-1 et suivants et ses articles L.214-6 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 portant évolution des compétences et adoption des nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

VU les conventions de gestion de la fourrière animale conclues respectivement par l'ancienne Communauté de communes de la Région de Haguenau et par les communes de Bernolsheim, Bischwiller, Brumath, Kaltenhouse, Krautwiller, Mommenheim, Niedermodern, Oberhoffen-sur-Moder, Rohrwiler, Rottelsheim, Schirrhein, Schirrhoffen, Uhrwiller et Val de Moder,

VU l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux intercommunale, réunie le 13 mars 2018,

DECIDE de lancer une nouvelle procédure de délégation de service public pour la gestion de la fourrière animale intercommunale, sur l'ensemble du territoire communautaire, pour une durée de sept ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

APPROUVE le projet de convention relatif à la gestion de la fourrière animale intercommunale, joint en annexe au présent rapport, qui constitue le document de consultation des entreprises (DCE).

CHARGE le Président, ou son représentant, de lancer la procédure de consultation en vue d'une délégation de service public, et de prendre toute décision afférente à l'exécution de la présente délibération.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

DECISIONS DU CONSEIL

2018-CC-042

**GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE INTERCOMMUNALE :
exécution du service en 2018**

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.211-1 et suivants et ses articles L.214-6 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 portant évolution des compétences et adoption des nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

DECIDE de conclure avec la SPA de Haguenau et environs une nouvelle convention de fourrière animale applicable sur le territoire des communes de Bernolsheim, Bischwiller, Brumath, Kaltenhouse, Krautwiller, Mommenheim, Oberhoffen-sur-Moder, Rohrwiler, Rottelsheim, Schirrhein et Schirrhoffen, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

APPROUVE le projet de convention, joint en annexe au présent rapport.

DECIDE d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention et à prendre toute décision afférente à l'exécution de la présente délibération.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2018-CC-043

**FOURNITURES ET PRESTATIONS DE SERVICES
CONCERNANT DIVERSES FAMILLES D'ACHAT : constitution
d'un groupement de commandes et lancement des marchés
correspondants**

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

ACCEPTE, en vue de la conclusion de marchés ou accords-cadres ayant pour objet les fournitures et prestations sus-énoncées, les conditions de la constitution et du fonctionnement de groupement ; et décide de signer la convention constitutive du groupement de commandes figurant en annexe.

APPROUVE le lancement d'une ou de consultation(s) au nom dudit groupement visant à la signature de l'accord-cadre, et le cas échéant, des avenants connexes, dans les conditions susmentionnées.

CHARGE le Président de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes et du lancement et de la signature des marchés correspondants.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

DECISIONS DU CONSEIL

2018-CC-044	INSTALLATION CLASSEE POUR L'ENVIRONNEMENT : avis sur une demande d'enregistrement d'une activité de stockage de déchets inertes à Schweighouse-sur-Moder
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,
EMET un avis favorable sur le projet d'aménagement final du site de l'ancienne carrière d'argile située sur la parcelle 176 section 54, en limite Est du ban communal de Schweighouse sur Moder, ainsi que son usage futur à la cessation de l'activité, sous réserve de conserver des surfaces en eau et de privilégier des essences locales lors de la revégétalisation du site.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018-CC-045	PLUi DE BISCHWILLER ET ENVIRONS : modification simplifiée n°1
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-45 et suivants,

VU le dossier de modification simplifiée,

DECIDE que le dossier de modification simplifiée n°1 du PLUi de Bischwiller et environs sera mis à disposition du public du 14 mai au 15 juin 2018 inclus.

DECIDE que le dossier de modification simplifiée ainsi qu'un registre pouvant recueillir les observations du public seront tenus à la disposition du public dans chacune des communes couvertes par le PLUi de Bischwiller et Environs et au siège de la Communauté d'Agglomération pendant toute la durée de la mise à disposition du public. Les observations pourront également être adressées à M. le Président par voie postale ou électronique.

DECIDE qu'à l'issue de la mise à disposition un bilan sera présenté au Conseil Communautaire.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018-CC-046	PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS 2018
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable des quatre comités territoriaux de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

DECISIONS DU CONSEIL

ADOPTE le programme de voirie et réseaux divers 2018 pour un montant de 6.703.664 € TTC.

VOTE l'autorisation de programme, les crédits de paiement et le plan de financement prévisionnel ci-annexés.

SOLLICITE la participation financière de l'Etat et du Département.

AUTORISE le Président, ou son Vice-président en charge de la Voirie, à présenter toutes les demandes nécessaires.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

2018-CC-047	TRAVAUX DE BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE HAGUENAU : adoption d'une convention constitutive d'un groupement de commandes avec le SDEA
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

ACCEPTE les conditions de la constitution et de fonctionnement du groupement et décide de signer la convention constitutive d'un groupement de commandes, ayant pour objet les travaux de branchements particuliers d'eaux usées et d'eaux pluviales sur le territoire de 13 communes de la CAH.

CHARGE le Président, ou son représentant, de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes, et de la signature du marché correspondant.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

2018-CC-048	TERRITOIRE DE BISCHWILLER : programme de travaux d'assainissement 2018
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

ADOPTE le programme d'assainissement 2018 pour un montant de 1 284 860 € TTC.

VOTE l'autorisation de programme, les crédits de paiement et le plan de financement prévisionnel ci-annexés.

SOLLICITE la participation financière de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Département,

AUTORISE le Président ou son Vice-président en charge de l'assainissement à présenter toutes les demandes nécessaires.

DECISIONS DU CONSEIL

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2018-CC-049	AMENAGEMENT DE VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR L'EMPRISE DES ROUTES DEPARTEMENTALES : adoption d'une convention d'aménagement et de financement
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

APPROUVE le projet de convention d'aménagement et de financement pour la réalisation de travaux d'aménagement par la CAH sur l'emprise des routes départementales sur l'ensemble du territoire de la CAH, à conclure entre le Conseil Départemental du Bas-Rhin et la CAH.

CHARGE le Président, ou son représentant, de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention d'aménagement et de financement, ainsi que de la signature et de l'exécution de tous les marchés et avenants y afférents.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2018-CC-050	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS EN GARE DE SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER : adoption d'une convention de financement et d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

APPROUVE les termes de la convention de financement relative aux études et travaux d'aménagement de la gare de Schweighouse sur Moder et ses abords, à conclure entre la Région Grand Est, SNCF Gares et Connexions et la CAH.

APPROUVE les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative à l'aménagement de la gare de Schweighouse sur Moder et ses abords, à conclure entre la CAH et SNCF Gares et Connexions.

CHARGE le Président, ou son représentant, de prendre toute décision afférente à l'exécution de la présente délibération.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

DECISIONS DU CONSEIL

2018-CC-051	SECURISATION DES ABORDS DES ECOLES ET DU PERISCOLAIRE ET AMENAGEMENT DE CHEMINEMENTS POUR PIETONS ET CYCLISTES ET D'AIRES DE STATIONNEMENT A SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER : adoption d'une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

APPROUVE le projet de convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement, joint en annexe au présent rapport, à conclure entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la commune de Schweighouse-sur-Moder.

CHARGE le Président, ou son représentant, de prendre toute décision afférente à l'exécution de la présente délibération.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018-CC-052	CREATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE A L'ENTREE EST DE LA COMMUNE D'OHLUNGEN (RD 241) : adoption d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

APPROUVE le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, joint en annexe au présent rapport, à conclure entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la commune d'Ohlungen.

CHARGE le Président, ou son représentant, de prendre toute décision afférente à l'exécution de la présente délibération.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018-CC-053	AMENAGEMENT D'UN COURS D'EAU DANS LA COMMUNE DE VAL DE MODER : adoption d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

ACCEPTE de déléguer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de restauration du cours d'eau Hengstbaechel à la commune de Val de Moder.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

DECISIONS DU CONSEIL

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2018-CC-054	EDUCATION - RYTHMES SCOLAIRES : organisation de la semaine scolaire dans les écoles publiques intercommunales
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

APPROUVE le retour à une semaine de 4 jours d'enseignement pour les écoles de compétence communautaire.

PREND ACTE des organisations horaires telles que définies.

AUTORISE le Président à déposer les demandes de dérogation auprès du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN).

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2018-CC-055	CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU BAS-RHIN POUR LA PERIODE 2015-2018: conclusion d'un avenant (Territoire de Haguenau)
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

APPROUVE l'avenant au contrat enfance jeunesse 2015-2018 avec effet au 1^{er} janvier 2017.

AUTORISE le Président à le signer.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2018-CC-056	PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : actualisation du tableau des effectifs
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

DECISIONS DU CONSEIL

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU les crédits ouverts au Budget primitif 2018,

DECIDE d'arrêter le tableau des effectifs tel qu'annexé.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2018-CC-057	PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : conventions de mise à disposition de personnel
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

APPROUVE les conventions de mise à disposition de personnel entre la CAH et :

- la Ville de Haguenau
 - la Ville de Bischwiller
 - la Ville de Brumath
- telles que définies ci-dessus,

AUTORISE le Président ou le Vice-Président à signer ces conventions et à prendre toute décision afférente à leur application.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

DECISIONS DU CONSEIL

2018-CC-058	MUTUALISATION DE MOYENS INFORMATIQUES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU ET LA COMMUNE DE MOMMENHEIM
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée, de réforme des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 modifiée, de modernisation de la fonction publique,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

APPROUVE la convention de mise en place d'un service commun « Systèmes d'Information » entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la commune de Mommenheim.

AUTORISE le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau à signer la convention et à prendre toute décision afférente à leur application.

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2018-CC-059	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION DES INONDATIONS (GEMAPI) : désignation des délégués aux commissions locales du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA)
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

DECIDE de ne pas voter au scrutin secret.

DESIGNE les représentants suivants aux commissions locales du SDEA Alsace-Moselle :

DECISIONS DU CONSEIL

Périmètre Rothbach Moder Supérieure :

M.	BERNHARDT	Pascal	(Niedermodern)
M.	BRUNAGEL	Benoît	(Val de Moder / La Walck)
M.	GUTH	Marc	(Val de Moder / Pfaffenhoffen)
M.	ISENMANN	Laurent	(Kindwiller)
M.	KIEFFER	Albert	(Val de Moder / Uberach)
M.	MATTER	Charles	(Uhrwiller)
M.	MESSER	Jean-Paul	(Val de Moder / La Walck)
Mme	MICHEL-MERCKLING	Carole	(Val de Moder / Pfaffenhoffen)
M.	SCHLEIFFER	Christian	(Uhrwiller)
M.	SPOEHRLE	Rémy	(Val de Moder / Uberach)
M.	VOLTZ	Gérard	(Kindwiller)

Périmètre Schweighouse-sur-Moder et Environs :

M.	GAUPP	Daniel	(Uhlwiller)
M.	GRAD	René	(Wintershouse)
Mme	KLEIN	Cora	(Huttendorf)
M.	KLIEBER	Daniel	(Ohlungen)
Mme	LANOIX	Gabrielle	(Dauendorf)
M.	SANDER	Jean-Marie	(Ohlungen)
M.	SPECHT	Philippe	(Schweighouse-sur-Moder)
M.	WINLING	Damien	(Morschwiller)
M.	ZOTNER	Dany	(Schweighouse-sur-Moder)

Pour	71	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2018-CC-060	RECAPITULATIF DES DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

PREND ACTE des décisions dont il lui est rendu compte.

Pour	71	
Résultat du vote		PREND ACTE